

Montréal, le 17 septembre 2019



**Objet : Mobilisation pour l'environnement**

Chers parents,

Comme vous le savez, l'environnement est un enjeu d'actualité qui nous interpelle tous, et plus particulièrement les jeunes. Au cours des derniers mois, partout sur la planète, la jeunesse s'est mobilisée pour le climat en participant à différents mouvements écologistes. Des élèves des écoles secondaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ont participé à des manifestations et à d'autres événements collectifs pour exiger aux gouvernements d'agir concrètement dans la lutte aux changements climatiques.

Cette mobilisation se poursuivra le vendredi 27 septembre prochain à Montréal lors d'une importante manifestation pour le climat en présence de la jeune environmentaliste suédoise Greta Thunberg. À ce jour, de nombreux organismes et institutions d'enseignement au Québec ont annoncé leur intention de favoriser la participation à cet événement. Considérant les effets d'une telle mobilisation, la CSDM a choisi de déclarer le 27 septembre 2019 comme une journée pédagogique institutionnelle (cette journée pédagogique était déjà prévue à une date ultérieure). Par conséquent les élèves n'auront pas de cours lors de cette journée.

Ce geste exceptionnel de la CSDM s'inscrit dans une volonté d'appuyer la cause de l'urgence climatique, et permet de reconnaître « que la préservation de l'environnement et des ressources est indispensable à la survie de toute société » (Extrait de la *Politique environnementale de la CSDM*).

D'ailleurs, nous souhaitons vous informer que l'école, à titre d'institution d'enseignement, est interpellée par les questions environnementales et encourage le comité d'élèves à tenir des activités planifiées en dehors des heures de classe, à l'école ou ailleurs, sous la thématique de l'environnement et de l'engagement citoyen.

De plus, dans le but de préserver les 180 jours de classe de votre enfant durant une année scolaire, et ainsi assurer sa réussite éducative conformément au *Régime pédagogique* et à la *Loi sur l'instruction publique*, nous faisons appel à votre collaboration. En effet, à titre de parents, votre responsabilité parentale vous amène à participer à la réussite éducative de votre enfant en prenant les moyens nécessaires afin qu'il remplisse son obligation de fréquentation scolaire, conformément à la loi.

Par conséquent, si après l'évènement du 27 septembre prochain vous choisissez d'autoriser votre enfant à participer à des manifestations durant les heures de classe, vous devrez alors :

1. Informer l'école par écrit de l'absence de votre enfant, et ce, pour des raisons de sécurité;
2. Aviser votre enfant qu'en aucun cas, il ne peut empêcher les autres élèves de l'école d'assister à leurs cours, puisque la scolarisation des élèves est un droit fondamental qui doit être respecté;
3. Rappeler à votre enfant qu'il doit faire preuve de civisme et ne pas participer à bloquer l'accès à l'école de quelque façon que ce soit, à l'égard de quiconque, car cela pourrait constituer un méfait au sens de la loi;
4. Vous assurer que vous et votre enfant acceptez pleinement les responsabilités associées aux absences de votre enfant lors de sa participation à une manifestation (ex. : rater sans possibilité de reprise des examens, des laboratoires, des remises de travaux, des présentations orales, des récupérations, etc.).

En toute collaboration,



Robert Gendron  
Directeur général



Catherine Harel Bourdon  
Présidente